

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif de la société « Rainer-Timber Handelsgesellschaft mbH » par la société « Dr Anna Bauther Gesellschaft mbH »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur :** la société « Dr Anna Bauther Gesellschaft mbH » détenue par la société « HS Timber Group GmbH ».
- **La cible :** la société « Rainer-Timber Handelsgesellschaft mbH ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés :

- Secteur de la vente de bois scié.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 09 septembre 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif de la société « Rainer-Timber Handelsgesellschaft mbH » par la société « Dr Anna Bauther Gesellschaft mbH » détenue et contrôlée par la société « HS Timber Group GmbH » à travers l'acquisition de 100% de son capital social et droits de vote y afférents.

« HS Timber Group GmbH » est une société à responsabilité limitée de droit autrichien (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), ayant son siège social à Favoritenstraße 7/4, 1040 Vienne, Autriche, immatriculée auprès du Tribunal de commerce de Vienne (Handelsgericht Wien), sous le numéro d'immatriculation FN 454385p. Elle est principalement active dans l'industrie de la transformation du bois et intervient également, à l'échelle internationale, dans la production de bois, le commerce du bois et la production de bioénergie.

« Dr. Anna Bauther Gesellschaft mbH » est une société à responsabilité limitée de droit autrichien (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), ayant son siège social à Favoritenstraße 7/4, 1040 Vienne, Autriche, immatriculée auprès du Tribunal de commerce de Vienne (Handelsgericht Wien) sous le numéro d'immatriculation FN 90426 f. DABG, elle détenue à 100 % par la société « HS Timber Group GmbH ». Elle est active dans le commerce de bois résineux scié, avec une orientation commerciale vers le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord (y compris le Maroc) et l'Afrique de l'Est.

« Rainer-Timber Handelsgesellschaft mbH » est une société à responsabilité limitée de droit autrichien (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), ayant son siège social à Fresen 41, 8831 Niederwölz, immatriculée auprès du Tribunal régional de Leoben (Landesgericht Leoben) sous le numéro d'immatriculation FN 33165 y. La cible exerce des activités de négoce de bois scié. Ses opérations consistent en l'approvisionnement et l'exportation de bois scié à destination d'importateurs et de négociants, y compris au Maroc.

Fait à Rabat, le 28 août 2026